3 1384 7.
Case FZC 21328

# CONTRE-POISON

*NÉCESSAIRE*

A LA GUÉRISON RADICALE

*DU*

# VIRUS ARISTOCRATIQUE,

*Dont les miasmes pestilentiels ont totalement infecté la ville de Lyon.*

PAR LOUIS LEVASSEUR.

A PARIS;

*Et se trouve à LYON,*

Chez P. BERNARD, Imprimeur, rue Luizerne, N°. 56;

*Et*

Chez MAIRE & MARS, Libraires, grande rue Merciere, N°. 2.

1791.

THE NEWBERRY LIBRARY

# CONTRE-POISON

DE

LA CONSPIRATION MAÇONNIQUE

DE

# MARIUS ARISTOCRATIQUE,

Livre de morale républicain, par une femme républicaine de la ville de Lyon.

---

A PARIS.

---

A TOUS LES AMIS DE LA VÉRITÉ.

---

1793.

# CONTRE-POISON

*NÉCESSAIRE*

A LA GUÉRISON RADICALE

*DU*

# VIRUS ARISTOCRATIQUE,

OU

# REPONSE

A LA LETTRE DU TRAITRE BOUILLÉ,

A LUI ENVOYÉE A LUXEMBOURG;

*Avec un récit de faits historiques, depuis l'Assemblée des Notables, jusqu'à la convocation des Etats-Généraux, pour établir que la révolution a été provoquée par la dilapidation des finances, & par tous les hommes puissans du Royaume, les Parlemens à la tête.*

---

Un ennemi qui peut pardonner une offense,
Ou manque de courage, ou manque de puissance.
Rien ne peut arrêter mes transports furieux :
Je voudrois me venger, fut-ce même des Dieux.

CREBILLON.

---

*Paris, ce 16 Juillet 1791.*

Vous deviez vous attendre, Monsieur, qu'une grande nation, aussi spirituelle que les François, ne considéreroit votre Lettre adressée à l'Assemblée

Nationale, que comme l'ouvrage du dépit occasionné par l'arrestation du Roi: cherchant ensuite [ mais bien gauchement ] à légitimer sa fuite, vous avez, pour cet effet, employé les seules armes que les courtisans savent manier [ la calomnie, ] n'ayant pu, par un affreux guet-à-pens, assassiner la Patrie. Mais je le demande, Monsieur, cette conduite est-elle noble?

# LETTRE DE M. BOUILLÉ.

*LE Roi vient de faire un effort pour briser les fers dans lesquels vous le retenez: la destinée en a décidé autrement; il est encore votre captif, & ses jours, ainsi que ceux de la reine, sont à la disposition du peuple que vous avez rendu féroce & sanguinaire, & qui est devenu l'objet de l'horreur de l'univers.*

Tout cela est faux, faux, faux, mais très-faux. Prouvons: D'abord je vous réponds que le Monarque pouvoit faire connoître à l'Assemblée Nationale, ses soi-disant motifs de mécontentement, sans avoir recours à une fuite qui a failli précipiter la France dans toutes les horreurs d'une guerre civile. Mais pourquoi, depuis deux années, le monarque a-t-il juré, & à différentes fois, de maintenir la Constitution, & même d'élever son fils dans les principes du nouveau gouvernement? Pourquoi a-t-il annoncé aux puissances étrangeres, par la lettre de M. Montmorin, qu'il approuvoit la Constitution? Pourquoi a-t-il sanctionné le décret qui punit de mort ceux qui conspireront contre

les loix sacrées de l'état (*) ? Et le monarque qui doit l'exemple du respect pour les loix, les foule aux pieds ! Enfin, pourquoi, lorsque les Etats se sont formés en Assemblée Nationale, ne les a-t-il pas dissous ? il a donc approuvé cette Assemblée ? Et pourquoi n'a-t-il pas rendu une proclamation, pour protester contre toute innovation tendante à changer ou dénaturer l'ancien gouvernement ? Le Roi en avoit le pouvoir, puisqu'il avoit formé les Etats ; il pouvoit donc les dissoudre. Ce moyen de droit, n'étoit-il pas plus conforme à ses intérêts, & plus digne du monarque qui a assuré l'existence politique d'une grande nation [ les Américains, ] que de se ravaler lui-même à la face de l'univers, par des parjures, par des trahisons, & par une fuite nocturne ; & pour couronner tout, fait passer en Allemagne quatre millions de notre numéraire, pour nous faire la guerre, & enleve son fils, qui appartient à l'Etat ? Quelle conduite !

Mais ne falloit-il pas que tôt ou tard cette affreuse conspiration fût connue ? & l'instant de la crise étant arrivé, le carnage n'en auroit été que plus meurtrier, plus obstiné, & plus sanglant : & à qui auroit appartenu la victoire de cette effroyable massacre digne des Charles IX ? Il faut l'avouer, jamais monarque n'a été plus mal conseillé. Les Rois ne peuvent donc avoir d'amis fideles que leurs peuples, qu'ils regardent cependant comme un vil troupeau de bétail, & sans pitié les écrasent par toutes sortes de malversations. Le Roi, dites-vous, est captif : c'est ainsi que vous nommez l'empressement avec lequel la

(*) Les Loix sont sacrées, lorsqu'elles sont faites du consentement général. Thiery, roi de France, fut déposé pour les avoir enfreintes.

nation tient dans ſes bras ſon monarque, tremblante de le perdre, en le voyant ſans ceſſe environné d'eſcrocs qui veulent le ravir à la patrie. C'eſt cependant cette même idolâtrie que vous appellez captivité. Quelle calomnie !

L'Aſſemblée Nationale, dites-vous, a rendu le peuple féroce & ſanguinaire. Ce n'eſt pas par l'aſpérité de ſes loix, qui tendent toutes vers la juſtice & l'humanité. Mais dites, Monſieur, que les attirails de guerre préparés à Verſailles pour ſaccager le peuple, ont été le premier ſignal de cette même férocité dont vous vous plaignez. Enfin pour terminer votre diatribe calomnieuſe, vous dites que l'univers a en horreur les François, & cela parce qu'après les avoir trahis, vous n'avez pu les faire égorger par une horde de brigands. Mais ne ſeroit-il pas étrange que l'injuſte haine d'un ſeul homme devînt une épidémie qui atteignît toutes les nations de la terre ?

*Il eſt intéreſſant que les cauſes du départ du roi ſoient connues de la France & de l'Europe. Dégagé de tous les liens qui m'attachent à vous, je vais vous dire la vérité, que vous n'êtes plus en état d'entendre, & que vous n'écouterez peut-être point.*

Un traître ! un infame déicide !!! qui veut par derriere aſſaſſiner la patrie ! & va nous dire la vérité ! Ecoutons :

*Le roi étoit priſonnier, il étoit expoſé aux plus ſanglans outrages. Je gémiſſois de la frénéſie du peuple, des malheurs du roi, & de vos opérations inſenſées ; mais j'eſpérois que l'anarchie finiroit, & c'eſt ce qui me faiſoit ſupporter la honte & l'humiliation de communiquer avec vous. L'Aſſemblée étoit partagée en divers partis ; les uns vouloient le*

*désordre, espérant en profiter pour régner ; les autres une république ; M. de la Fayette étoit à la tête de ce dernier parti ; son ambition sourde & cachée le portoit à devenir le chef de l'empire ; la populace étoit maîtresse, les loix étoient sans force, l'armée une soldatesque effrénée.*

*Ce fut alors que je formai le projet de tirer le roi de sa captivité : je lui proposai de le faire sortir de Paris.*

Jamais on ne s'est permis aucun outrage contre le roi, pas même lorsqu'on l'a ramené à Paris : vous êtes un imposteur. Mais quelles sont donc les opérations insensées de l'Assemblée Nationale ? Et depuis quand instruit-on les hommes par la violence, le fer, le feu, & les trahisons les plus atroces & les plus noires ? L'Assemblée, dites-vous, est partagée en divers partis ? Est-il donc surprenant que dans un nouvel ordre de choses occasionné par l'incurie du monarque & la rapacité des courtisans, est-il surprenant, dis-je, que parmi tant d'intérêts divers, il y ait divers partis ? Mais il est bien constant que l'Assemblée travaille à rendre la société plus heureuse : & l'intention c'est beaucoup ; intention qui n'étoit pas permise sous l'ancien regime, vous le savez. Les uns, dites-vous, vouloient le désordre ; quelle absurdité ! les autres vouloient une république, & M. la Fayette étoit à la tête de ce dernier parti. Et qu'importe sous quelle forme de gouvernement nous vivions, pourvu que nous soyons plus heureux ? Mais pour parvenir à ce but, on s'est vu forcé d'empêcher que le roi, & ses avides courtisans ; le clergé, & la monacaille ; la robe & les fermiers généraux, n'envahissent toutes les richesses du sol, qui, par leur insatiable faim d'or, ont réduit les

peuples à la plus affreuse misere. Car voilà les véritables motifs de la révolution ; nous y reviendrons. Les loix, dites-vous, sont sans force ; l'Assemblée Nationale n'empêche pas qu'elles ne soient mises en vigueur : l'armée, une soldatesque effrénée ; parce qu'elle refuse d'assassiner ses concitoyens ; & c'est afin d'obvier à tant de maux vrais ou supposés, que vous sollicitez & obtenez du roi de lui faire abandonner son poste. Mais quel bien pouvoit-il résulter de cette fuite ? Au contraire, les maux en étoient incalculables. Par ces raisons, vous voyez, Monsieur, que la barre homicide du bourreau n'a jamais roué de scélérats plus criminels que vous.

*Le Roi & la Reine s'y refuserent, ils craignirent d'attirer des maux sur le royaume ; je leur représentai que la promesse de rester dans la capitale, qu'ils m'alléguoient, ne les lioit point, parce qu'elle avoit été arrachée par la force. Le 28 février, je renouvellai ma proposition, j'essuyai le même refus, & pour les mêmes causes. Je ne perdis cependant pas courage, & après l'arrestation du 18 avril, je réitérai les instances, je fis valoir le salut du peuple, & enfin le Roi se décida : il résolut d'aller à Montmédy ; son dessein étoit d'annoncer sa démarche aux puissances étrangeres, & de faire en sorte de suspendre leur vengeance, jusqu'à ce qu'une nouvelle Assemblée pût réformer ce que vous avez fait. Dès que le roi auroit été hors de Paris, il auroit convoqué une nouvelle législature, il se seroit porté le médiateur entre les puissances & son peuple.*

Vous voyez, Monsieur, par les refus réitérés du Roi & de la Reine, qu'ils sont inexcusables, puisqu'ils étoient convaincus que leur disparution alloit faire de la France un vaste cimetiere. Ainsi,

par votre imprudente lettre vous vous êtes non-seulement à jamais banni de votre patrie ; mais encore vous avez compromis le Monarque d'une maniere si barbare, que vous en avez fait un prince mille fois plus criminel que ne le fût l'exécrable Charles IX ; excusable par le temps d'ignorance où nous vivions alors (*). Enfin, c'est de la petite ville de Montmédy, d'où le Roi espéroit suspendre la vengeance des puissances étrangeres à qui nous n'avons point fait de mal. C'est d'une ville frontiere que le Roi devoit se rendre médiateur entre les puissances & son peuple.

Mais le choix d'une frontiere, mais ce départ nocturne, mais ce passeport demandé sous le faux nom de madame Korff, en faisant passer le libérateur de l'Amérique, pour un valet-de-chambre, &c. &c. toute cette odieuse conduite rendra toujours ce soi-disant projet de médiation, louche, suspect, & inintelligible. Ajoutez que l'Assemblée Nationale ne manquera pas de mettre sous les yeux de ces mêmes puissances, toutes les pieces nécessaires pour établir clairement que c'est le Roi, la Reine, les courtisans, & tous les riches, qui ont provoqué & nécessité la révolution. Et aujourd'hui, ceux qui ont arraché de force le nouvel ordre des choses, prétendent le détruire ; & pour cet effet, crient à l'anarchie, afin de nous replonger dans le plus affreux désordre, & nous ensevelir tout vivants sous les décombres du vaste édifice qui nous a déja coûté tant de sang pour l'élever. Alors ces puissances médiatrices, à la vue de tant d'horreurs, reculeront d'effroi, &

(*) Ce malheureux mourut à l'âge de vingt-quatre ans, d'une maladie rare ; son sang couloit par les pores de sa chair. Quel exemple pour les tyrans couronnés !

abandonneront le roi aux remords de sa conscience qu'il a si affreusement compromise, en faisant répandre le sang de ses sujets si injustement & si barbarement. Alors, que deviendront le Roi & ses infames suppôts ?

*Voilà ce que vouloit le Roi ; malgré la férocité des François, nul autre motif ne l'a conduit. Croyez-moi, les princes de l'Europe qui sont menacés par le monstre que vous avez enfanté, se proposent de vous attaquer.*

Nous nous défendrons avec courage ; nos légions n'attendent que le signal pour voler au combat. Nous fonderons nous-mêmes par la force des armes notre propre liberté, après avoir fondé celle des Américains, en exportant la guerre aux extrémités du globe (*). Mais n'est-ce pas le comble de la démence, d'appeller *monstre* la liberté qui nous vient du ciel ? Vous donnez le nom de *féroce* à une nation qui s'éleve contre ses oppresseurs héréditaires, & veut régir ses propres affaires, puisque le Monarque aidé de ses avides courtisans, les avoient si bien ruinées, qu'à l'époque des Etats, les paiemens étoient suspendus. Un déficit énorme ; & après six années de paix, on ne parloit que de banqueroute. Vous voyez donc, Monsieur, par ces faits de notoriété publique, que vous donnez aux choses les noms les plus odieux, afin de tout défigurer, tout embrouiller, &, comme Narcisse, tout empoisonner.

*Je connois vos moyens de défense, ils sont nuls, & votre châtiment sera un exemple mémorable pour*

(*) M. Bouillé a servi dans la guerre contre les Anglois, pour assurer aux Américains leur liberté & leur existence politique ; aujourd'hui, pour cause de liberté, il veut tirer l'épée contre sa patrie ! On peut, par ce trait, juger de son génie.

*la postérité. C'est moi qui ai tout réglé, tout ordonné, tout fait; c'est contre moi que vous devez exercer votre fureur sanguinaire. Le Roi n'avoit donné aucun ordre: j'ai voulu sauver ma patrie & mon Roi, & si on lui ôte un cheveu de la tête, il ne restera plus pierre sur pierre à Paris. Je connois les chemins, & je guiderai les armées étrangeres: ce n'est que le prélude d'un manifeste des puissances de l'Europe, qui vous instruiront en caracteres plus prononcés de ce que vous avez à faire. Adieu, Messieurs.*

Trois millions d'hommes armés, qui aiment la patrie comme la divinité, (car ces deux sentimens sont même indivisibles) & qui fondront sur vous de toutes parts comme des lions rugissans, sont, suivant M. Bouillé, des moyens nuls: ajoutez une grande nation qu'il faut attaquer chez elle, & qui, par l'excellence de son sol, peut se nourrir, & se passer de toutes les nations de la terre.

Tous ces grands avantages sont nuls! on peut le dire avec vérité, Monsieur, c'est mâcher à vuide. Votre châtiment, dites-vous à nos Représentans, sera un exemple mémorable à la postérité. Tigre altéré du sang de ta patrie! tremble toi-même, de la fureur d'un peuple que tu as si grièvement outragé. *Si nous ôtons un cheveu de la tête du Roi, il ne restera pas pierre sur pierre à Paris.*

Va, ne crains rien, la France n'a point de Brutus; & quoique Brutus poignarda Jules-César son pere, parce qu'il vouloit être Roi, & avoit trahi la patrie; Brutus fut regardé par tout le Sénat, comme le plus vertueux des Romains, parce qu'alors l'amour de la patrie étoit égal à celle des dieux, qui n'ont pas remis dans nos mains nos

Souverains pour les punir, mais comme des ôtages qui assurent le repos de la France. Mais toi, infame instigateur de cette scene meurtriere & sacriege ! comment oses-tu menacer de châtimens, les répresentans d'une nation aussi puissante, aussi fiere, aussi courageuse que les François ? C'est le comble de l'audace. Braves défenseurs de la patrie, saisissez ce monstre que l'enfer a vomi dans sa colere, & contre la patrie déchaîné, qui veut barbarement lui déchirer le sein par le démon de la guerre. Courageux guerriers, soldats ctioyens & patriotes, saisissez ce barbare prêt à se noyer dans le sang de ses concitoyens, dans le sang de l'innocent ! Qu'attaché à la queue d'un cheval, il soit traîné au supplice, assailli de coups de cannes, couvert de boue, de crachats & d'ordures ; qu'il demande pardon à la nation, d'avoir formé le complot sacrilege de livrer la patrie aux fureurs des flammes d'une guerre civile. Que ce monstre, formé des excrémens du bourreau, déclare à haute & intelligible voix, d'avoir été l'infame instigateur du plus noir & du plus atroce des complots ; d'avoir voulu ravir à la patrie son monarque & son fils qui appartiennent à l'Etat. Que ce vol impie soit puni par le même supplice de Damiens, mille fois moins criminel ; que les tourmens de cet infame déicide, surpassent, s'il se peut, ses épouvantables forfaits ; & que son châtiment serve d'exemple aux races futures épouvantées de ses crimes ; que les bûchers ardens réduisent en poussiere ce monstre qui a souillé la lumiere du jour par le plus horrible, le plus affreux des attentats ; qu'il périsse par le glaive des loix & de la justice.

*

# FAITS HISTORIQUES.

J'AI promis à mes lecteurs d'établir que la révolution a été néceſſitée par quatre circonſtances impérieuſes. 1°. Le tréſor public en proie aux courtiſans, & qui ont opéré la deſtruction totale des finances. 2°. Le refus opiniâtre que firent tous les parlemens d'enrégiſtrer l'impôt territorial. 3°. La forme des états, où le peuple appellé en nombre égal aux deux autres ordres, a repris ſes droits uſurpés par l'autel & le trône. 4°. L'incroyable décrépitude où toutes les parties de l'adminiſtration étoient tombées : circonſtances, qui ont contraint la nation de s'occuper elle-même de la régie de ſes affaires, afin de travailler à ſon bonheur, après 14 ſiecles d'oppreſſions, de vols & d'aſſaſſinats héréditaires (*). A l'époque de l'aſſemblée des notables, il y avoit ſix ans que la paix étoit faite. La guerre, ſuivant M. Necker, coûtoit à la nation annuellement 160 millions: ſix années d'économie, 760 millions qui devoient exiſter au tréſor. Au contraire, le Monarque avoit non-ſeulement dévoré cette ſomme formidable, mais encore trois années de revenus par anticipation, ce qui étoit encore un objet de 1800 millions. Voilà donc deux milliards 56 millions de diſparus en ſix ans.

(*) Voyez un gros livre, intitulé *les Crimes des Rois*, par M. la Viconterie, avec approbation & privilege; inceſſamment *les Crimes des Papes*. Avec une telle collection, les peuples pourroient voir d'un clin-d'œil les maux que ſes deux Goliaths de puiſſances on fait aux Nations.

Il faut l'avouer, le tréſor public étoit le tonneau des Danaïdes. Ajoutez un déficit inconnu à la nation. Alors les paiemens furent arrêtés, & la banqueroute étoit la nouvelle du jour. Pour réparer tant des maux, Calonne propoſa au Roi d'aſſembler les notables : mais le ruſé miniſtre ne voulut lever qu'un coin du voile qui cachoit tous nos malheurs. Les notables s'en plaignirent en vain, & ſoutinrent qu'ils ne pouvoient remédier à un ſemblable déſaſtre, ſans que la vérité fût bien dévoilée. Grands débats entr'eux : mais quelques mémoires ſemés dans l'aſſemblée contre Calonne, lui donnent l'alarme ; & zeſte, le miniſtre eſcroc paſſe en Angleterre, & l'aſſemblée fut diſſoute. Cette opération illuſoire pour la nation, n'avoit pas réparé le mal : alors on propoſa un vain ſimulacre d'économie. On fit quelques retranchemens dans la maiſon du Roi & de la Reine. On vendit quelques chevaux, & on porta l'argenterie à la monnoie. Mais les finances d'un vaſte Empire tel que la France, une fois ruinées, il étoit impoſſible de les rétablir par des économies de ménage. Il faut l'avouer, la dilapidation des finances a toujours été un fléau héréditaire dans la famille des bourbeux Bourbons. Sous preſque tous les regnes, la nation a été réduite aux abois par ſes monarques ; & la voie déſaſtreuſe des impôts, étoit toujours le moyen dont nos Rois ſe ſervoient pour réparer les déſordres qu'ils avoient commis par leur incurie. Mais les ſoixante Rois inviolables & déprédateurs, que la France a eus, ayant héréditairement employé ce moyen onéreux au peuple, & les dépenſes de la guerre qu'on venoit d'exporter aux extrémités de la terre pour rendre libres les Américains, tandis que nous étions eſclaves ; ayant coûté à la France un milliard & cent mille hom-

mes (*), & les peuples gémissant sous le fardeau de trois milliards cinq cents dix millions d'impôts, dont le Monarque ne retiroit que six cents millions annuellement (**); toutes ces raisons majeures empêcherent à Louis XVI, de faire usage de la même voie que ses prédécesseurs; & conséquemment il se ressouviendra d'avoir détruit ses finances au milieu de la plus profonde paix. Cependant l'urgence du cas fit proposer l'impôt territorial, parce que celui-ci ne devoit frapper que la classe des riches, & conséquemment ils pouvoient faire quelques efforts pour venir au secours de l'Etat obéré. Mais on objecta que l'impôt territorial feroit augmenter les denrées, & détruiroit nos manufactures, qui ne pourroient jamais se soutenir au même taux des autres nations; & toute la charge de l'impôt retomberoit sur le peuple. Tous les riches propriétaires soutinrent ce système, & jamais les parlemens ne voulurent enrégistrer l'impôt territorial: car s'ils l'eussent enrégistré, la révolution n'existeroit pas. Ils déclarerent donc à la face de l'univers, qu'ils n'avoient pas le pouvoir d'enrégistrer les subsides dont le Monarque vouloit à chaque instant surcharger la nation, & qu'ils n'enrégistreroient rien sans que préalablement les Etats-Généraux eussent été assemblés pour sonder la profondeur des plaies de l'Etat. Ce furent leurs propres expressions vivantes dans tous leurs écrits. Le Monarque, au mi-

(*) Fox a dit dans le temps que la guerre avoit coûté aux Anglois, cent millions sterling.

(**) Louis XIV n'avoit que 117 millions de revenus. Les impôts se sont donc accrus sous le regne de Louis XV & Louis XVI, de quatre cents quatre-vingt-trois millions annuellement. Louis XIV dépensa, sous son regne, dix-huit milliards, & laissa à sa mort quatre milliards cinq cents millions de dettes; & Louis l'inviolable fit banqueroute.

lieu de toute cette bagarre, se vit donc forcé de convoquer les Etats : mais avant, il rappella M. Necker, convaincu de l'ascendant que cet ancien Ministre avoit sur l'esprit de la nation. M. de Brienne, Archevêque de Bordeaux, Ministre des finances, & Ministre de la religion, ceda donc à un huguenot les rênes de l'Etat, & s'enfuit avec sa jaquette en Italie. Un siecle auparavant, les parlemens auroient fait brûler le protestant comme un hérétique. Ce qui prouve combien la raison a été tardive chez nous. Enfin, le Nestor de la France, une fois saisi des rênes du gouvernement, fit procéder par un notaire de Paris, à l'inventaire du trésor royal. Mais celui-ci qui avoit payé quelques années auparavant 160 millions annuellement pour les folles dépenses de la guerre, ne trouva dans ce pauvre trésor épuisé, le croira-t-on ? *que quatre cents mille livres*, & deux millions en rescriptions. Enfin, le Roi convoque les Etats : mais le Clergé & la Noblesse prétendoient qu'ils devoient se tenir comme en 1614, c'est-à-dire, nuls ; car alors les Etats n'en étoient qu'un vain simulacre (*). Le ministre judicieux soutint au contraire, que la nation devoit retirer les plus grands avantages de la tenue des Etats ; ou bien, disoit-il, il est donc inutile de les convoquer. En consé-

(*) *Voici ce que Voltaire dit sur ces fameux états.*

« Valois qui cependant différoit sa vengeance,
» Tenoit alors dans Blois les Etats de la France.
» Peut-être on vous a dit quels furent ces Etats :
» On proposa des Loix, qu'on n'exécuta pas ;
» De mille Députés l'éloquence stérile
» Y fit de nos abus un détail inutile ;
» Car de tant de conseils l'effet le plus commun,
» Est de voir tous nos maux sans en soulager un.

quence, il voulut, & avec juſtice, que le peuple fût en nombre égal aux deux autres ordres ; il voulut auſſi qu'on votât par tête, & non par ordre. Les débats ſur la forme des Etats furent longs, vifs, & s'allumerent par toute la France. Il ſembloit que le parti oppoſé au peuple, voyoit dans la nouvelle forme des Etats, l'autel & le trône s'affaiſſer inſenſiblement, ſemblables à deux coloſſes, que 14 ſiecles de vieilleſſe & de décrépitude en accéléroient la chûte. Souillés par les remords de s'être noyés tour-à-tour dans le ſang des nations ; n'ayant retiré de tant de forfaits, que l'affreux ſouvenir de les avoir commis ; écraſés du mépris & de la haine publique, (*) tant d'horreurs faiſoient préſager à ces fantômes de puiſſances hypocrites & ſanguinaires, que leur chûte étoit très-prochaine. Il en étoit temps, car ces deux puiſſances vraiment infernales, avoient totalement

(*) Torquemada, Dominicain, devenu Cardinal, chef de l'Inquiſition Eſpagnole, Bourreau en ſurplis, en quatorze ans a fait périr dans les flammes de la ſainte Inquiſition, quatre-vingt mille ames. Le Roi qui aſſiſtoit à ſes autodafés, ſur un ſiege plus bas que celui de l'Inquiſiteur, ne put s'empêcher de dire un jour : *Voilà des hommes bien malheureux de s'expoſer à de ſemblables tourmens, pour des ſyſtèmes religieux.* L'Inquiſiteur fit ſentir au Roi, combien il avoit manqué au reſpect dû à ces ſortes d'exécutions qu'on regardoit alors comme des jours de fêtes ; & pour expiation de ce que le Roi avoit dit, Torquemada exigea qu'il ſe laiſſât à l'inſtant ouvrir la veine, & on jeta ſon ſang dans le même bûcher où on brûloit ſes ſujets. Une femme groſſe accoucha dans les tourmens ; les ſpectateurs ſauverent ſon enfant, mais Torquemada le fit rejeter dans les flammes. Les guerres, pour ſoutenir l'orgueil ou la vengeance des Rois, n'ont pas moins été funeſtes à l'humanité, que les guerres de religions. Deux cents millions d'hommes ſe ſont exterminés pour des chimeres. Mais quand eſt-ce que les hommes auront pour toute religion, la morale & l'honneur ?

dépouillé les peuples, qui sans cesse empruntoient des autres nations pour les gorger d'or, & ne leur devoient rien, puisque nos Rois ont des revenus attachés à leur couronne; & que les frais du culte devoient être payés par l'Etat. Mais tous les efforts du parti prédominant furent vains. Le ministre équitable tint ferme, & les Etats furent convoqués suivant les regles de la justice. (*) Les Etats furent donc ouverts par une procession générale, où toute la Cour & les Etats assisterent, pour implorer le ciel (**) afin de préserver la France des troubles d'usage à cette époque. Il faut l'avouer, une procession, lorsqu'il est question de rétablir les finances d'un vaste empire totalement ruiné, est d'une utilité reconnue. Cette procession a même éloigné de la France beaucoup de massacres, qui jadis ensanglanterent les Etats. Aussi, est-il très-vrai, que beaucoup de bons Ecrivains soutiennent (mais sans le prouver) que la religion est le fondement des empires les plus florissans. La morale & l'honneur, ne sont que des accessoires. Nous allons donc faire cette preuve: d'abord, les

(*) Si la France est libre, à qui la nation est-elle redevable de ce grand bienfait? n'est-ce pas à M. Necker? Tout autre ministre auroit convoqué les Etats comme en 1614, & nous serions encore sous la verge des tyrans. François, soyez reconnoissans; & vous, lâches écrivains, folliculaires mercenaires, cessez de dire que Louis XVI soit le restaurateur de la liberté; biffez vos inscriptions publiques & mensongeres, destinées à tromper la postérité.

(**) Ou les nuages, c'est la même chose; car ce que nous appellons Ciel, personne ne disconviendra que c'est le vuide, l'espace: mais gardez-vous bien d'imprimer l'espace. Le Ciel est une ancienne erreur qu'il faut respecter & propager. Si un vers à soie donnoit le nom de ciel au petit duvet qui entoure sa coque, il raisonneroit aussi bien que firent tous les anciens, en donnant le nom de Ciel à l'athmosphere, qui est, comme le dit très-bien M. de Fontenelle, dans ses Mondes, le duvet de notre coque.

fideles en implorant le ciel, les nuages, les conſtellations, relativement à la tenue des Etats, demanderent auſſi avec beaucoup de ferveur, que le Saint-Eſprit daignât répandre ſes lumieres ſur l'Aſſemblée, comme autrefois il les avoit répandues ſur celle des Apôtres. L'eſprit-Saint ſans doute, touché de la miſere des peuples, & de la dureté de nos bonzes & de nos thérapeutes, enrichis à nos dépens (*) a tellement illuminé l'Aſſemblée, que ces Meſſieurs, tous remplis du Saint-Eſprit, ſe ſont emparés de toutes les richeſſes de l'Egliſe; objet, au moins de ſept milliards, ce que je prouverai dans un autre ouvrage par les regles de l'arithmétique : richeſſes extorquées à la crédulité des peuples, & provenues auſſi de diverſes donations de nos Rois, qui donnoient à l'inutile phalange ſacerdotale, ce qui ne leur appartenoit pas, mais à la nation, qui ayant reſſaiſi tous ſes domaines, en ſera néceſſairement plus heureuſe; & en ce ſens, il eſt impoſſible de diſconvenir que la religion ne ſoit réellement le fondement des Empires les plus floriſſans. Car je ne connois rien pour faire fleurir les Empires, comme de poſſéder beaucoup de richeſſes. Ici la querelle devient plus ſérieuſe, par la raffle que la nation a faite ſur le ſacerdoce. Par cette raffle, on peut ſe former une juſte idée de la groſſeur du noyau des mécontens. La nation s'eſt créé autant d'ennemis à vie, qu'il y a eu de propriétaires dépouillés. Leurs anciennes poſſeſſions, ſelon eux, leur faiſoient des titres irréfragables. Cependant, comment toutes ces richeſſes étoient-elles partagées parmi les miniſtres de l'Evangile? Un pauvre prêtre courbé ſous le faix des années, n'avoit que le produit de ſa meſſe pour vivre. Un

(*) C'eſt-à-dire, les moines du judaïſme.

scélérat Cardinal de Rohan, possédoit quinze cents mille livres de rente. Mais une fois, l'hypocrisie de l'autel & du trône bien dévoilée, ces deux gargantua de puissances, n'ont pu résister à la volonté générale. Alors une poignée d'hommes perdus de débauches & de maladies cutanées, viciés dans le crime, se sont réunis, & ont formé une ligue contre la nation, pour renverser un ouvrage qui n'a été visiblement que l'effet de leurs propres brigandages, un ouvrage créé par la nécessité qui n'a point de loi. Car on ne pouvoit prendre pour combler le déficit, remettre l'ordre dans les finances, réparer l'océan des maux dont nous étions héréditairement submergés, que sur ceux qui jouissoient depuis long-temps, & illégitimement, des plus riches possessions de l'Empire; tandis que toute la nation étoit dans la détresse (*). D'un autre côté, ce nouvel ordre de choses influe déja sensiblement sur le bonheur général, malgré tous les obstacles qu'on éprouve de la part des ligueurs royaux & sacerdotaux. Les campagnes, naguere si malheureuses, jouissent d'un sort plus heureux; le commerce, dégagé de beaucoup d'entraves, semble vouloir sortir de la profonde léthargie où depuis long-temps il étoit plongé. Cent millions d'impôts annuels dont les peuples se trouvent déchargés; les payemens suspendus, se font avec exactitude; les impôts immoraux, sur les alimens, sont levés; & le pauvre qui n'a rien ne paie rien; le sel & le tabac à bas prix. Telles sont, en deux années & demie, les bénignes influences du St.-Esprit, sur l'Assemblée Nationale. Mais quels seront donc les adoucissemens

(*) Je prouvai ailleurs, que chaque membre du clergé avoit 560 liv. de rente, en partageant toutes leurs richesses par égales portions; & tout autre individu, 7 liv. 5 sous.

à venir, si, au milieu de tant de conspirateurs qui s'opposent au bien général, nous jouissons déja de si grands bienfaits. Et comment le Monarque auroit-il pu les opérer, étant environné des trois gros vers rongeurs qui avoient totalement dépouillé la nation : la noblesse, le clergé, & les fermiers-généraux ? D'après le tableau que je viens de crayonner, n'est-il pas évident, que la révolution étoit indispensable ? Etoit-il possible de rester dans la situation de misere & d'avilissement, où le Monarque nous avoit plongé ? N'est-il pas de notoriété publique, que la révolution n'a été que l'effet de la misere publique, & du refus constant que tous les parlemens firent d'enrégistrer l'impôt territorial ? Car, je le répete, sans ce refus nous vivrions encore sous l'ancien régime.

D'après tous ces faits publics, la nation s'est donc vue forcée d'enlever au Roi tous les moyens de faire le mal, ou de le laisser faire à ses Ministres (*). D'un autre côté, nos Monarques ne jouissoient de tant de pouvoir que par usurpation. Par-tout la nation a retrouvé l'image vivante de ses droits, & la forme des Etats lui a procuré le moyen de s'en resaisir. Car si les Etats se fussent tenus comme en 1614, ils auroient été nuls. Les deux premiers ordres triomphoient toujours du

(*) Voyez les mémoires de M. le Prévôt de Beaumont, secretaire du ci-devant clergé de France ; vous y verrez le pacte de famine bien dévoilé, que les ministres avoient formé & renouvellé sous M. Laverdy, le 12 juillet 1765, & pour la troisieme fois, à cette époque. Ce pacte nationicide, se renouvelloit de douze ans en douze ans depuis 1729, par Cromot-du-Bourg, rédigé en vingt articles, sous quatre expéditions. *Signé*, Laverdy, en qualité de président de cette infame ligue. Les quatre preneurs millionnaires du fameux bail, étoient, Rai-de-Chaumont, receveur

peuple, qui n'avoit qu'un Répreſentant, tandis que le parti oppoſé en avoit deux ; & voilà com-

---

des domaines & bois du comté d'Orléans, rue de Cléry ; Rouſſeau, auſſi receveur des domaines & bois du même lieux, rue de Cléry ; Perruchot, ancien entrepreneur d'hôpitaux d'armée, rue des bons-Enfans ; Maliſſet, nommé par la police, l'*Homme du Roi*, & par la ligue, le *Généraliſſime Agent*, parce qu'il étoit autoriſé de ſe porter en poſte, au frais de l'entrepriſe, par-tout où le beſoin le requéroit, pour commander, payer, faire mouvoir en tout temps, ſur les ordres qu'il recevoit, une armée incendiaire ; ſavoir, les commiſſionnaires, les acheteurs, les entrepoſeurs, les gardes des magaſins, les inſpecteurs ambulans, les blatiers, les batteurs, vanneurs & cribleurs en grange, les voituriers aux divers entrepôts, les épouſſeteurs, les meûniers, les contrôleurs, les vérificateurs, les receveurs, les buraliſtes, les commis, les emmagaſineurs, les gardes des greniers domaniaux, des fortereſſes, châteaux du Roi, dans leſquels s'amonceloit tous les ans la premiere ſubſtance du peuple, appellée *les Grains & les Farines du Roi*. On peut s'imaginer à quel prix la ſolde d'une telle armée, & les profits miniſtériels, devoient nous faire manger le pain dans des années de diſette & même d'abondance. Les quatre millionnaires preneurs du bail, amonceloient tous les ans, dans les magaſins provinciaux, les châteaux, les fortereſſes, les greniers domaniaux établis en 1729, tous les grains achetés en verd & en ſec, dans la plus grande quantité, pendant ſix mois. Les bleds devenus rares alors, on les vendoit à un taux exceſſif. Voilà comment Vergennes a laiſſé à ſa mort quinze millions, & l'abbé Terray ne connoiſſoit pas ſes richeſſes. D'après de tels faits, je demande ſi en toutes circonſtances, la loi de la propriété eſt auſſi ſacrée qu'on veut bien le dire. Enfin, cette ligue de roués occaſionna les famines & les diſettes de 1740, 41, 52, 68, 69, 75, 76, 88, & 89. Les malheureux jetoient-ils les hauts cris de leur miſere ? auſſi-tôt les tribunaux les faiſoient étrangler. Voici les noms de ces miniſtres exécrés par toute la France. Laverdy, Trudaine, Choiſeul, l'abbé Terray, Vergennes, Sartine, Amelot, Breteuil, Miromeſnil, Calonne, Villedeuil, de Croſne, Lenoir ; il faut ajouter tous les premiers commis des miniſtres, les lieutenans de police, les intendans des finances, les intendans de provinces, les intendans de commerce, les gouverneurs des provinces, les gouverneurs de géoles d'Etat, auxquels étoit encore aſſociée une grande

ment l'autel & le trône ont joui si long-temps de tant de pouvoir, & de la majeure partie des richesses de l'Empire (*). Tels sont en raccourci les événemens principaux qui ont amené cette mémorable révolution, qui nous expose, disent

---

partie de la grand'chambre du parlement de Paris. Quelles horreurs ! Quatre intendans des finances prenoient en département chacun neuf provinces pour les affamer, les ravager, & les réduire à la famine, & tenoient correspondance continuelle avec les intendans provinciaux, qui donnoient tous les ans, au mois d'avril, l'apperçu des récoltes de leur généralité. Mais abrégeons ces détails d'infamies, si affligeans pour l'humanité. Craignons qu'en remuant ce cloaque de fétidité, il n'en exhale des vapeurs mortiferes. Mais la postérité voudra-t-elle croire que Louis XV n'ai jamais entendu les cris de la France relatifs aux brigandages que tous ses ministres exerçoient sous son regne contre la premiere substance du peuple qui l'avoit nommé Louis le bien-aimé ? Oui, Louis XV, la postérité accusera ton ame apathique d'avoir commis ce vol impie, contre toute une nation qui t'adoroit ; & la divinité t'en a puni. M. Prévôt de Beaumont, à qui nous sommes redevables des détails relatifs au pacte de famine, a été détenu dans les prisons d'état pendant vingt-deux ans deux mois pour l'avoir révélé ; & les ministres, notamment Sartine, ont tenté de le faire périr d'inanition, en le réduisant pour toute nourriture à deux onces de pain par jour, & de l'eau ; couché, au cachot, sur de la paille réduite en fumier. Les annales des cruautés asiatiques ne présentent rien d'aussi révoltant que les persécutions ministérielles dont il a été accablé. Il faut l'avouer, ceux qui sont partisans de l'ancien système, sont des monstres, chez qui tout sentiment de justice & d'humanité sont absolument éteints, puisqu'une contre-révolution occasionneroit la banqueroute, & nous replongeroit dans les fers. Oh ! que l'avidité des Rois & la cruauté de leurs ministres ont couté de sang & de pleurs à l'humanité !

(*) Voulez-vous être esclaves ? conservez cette loi absurde de l'hérédité : si la liberté vous est chere, brisez cette loi qui n'est assise que sur vos droits usurpés. L'hérédité anéantie, rien ne peut vous remettre dans les fers. Ne pro-

les ligueurs royaux, aux châtimens des puiſſances étrangeres. Il faut l'avouer, il n'eſt point de puiſſances ſur la terre aſſez injuſtes, point de ſoldats aſſez barbares, pour aſſaſſiner un peuple auſſi malheureux. Ces puiſſances dont nous parle la ligue, ce ſont ſans doute quelques puiſſances aériennes, ou quelques Rois de la fable qui ne ſont du tout point dangereux : mais ce qui n'eſt pas moins digne d'attention dans cette grande querelle, c'eſt de ſavoir ſi on peut faire le procès au Roi. M. Duport ſoutient qu'il ne peut y avoir de délit lorſqu'il n'y a point encore de loi ſur l'action qui a été commiſe. Cela eſt juſte, mais ici l'application eſt fauſſe. De tout temps, & en tout pays, on a toujours fait le procès à ceux qui conſpiroient contre l'Etat; & c'eſt préciſément comme conſpirateur qu'on a fait périr l'in-

---

noncez jamais qu'avec effroi ces trois mots : *royauté*, *inviolabilité*, *hérédité*. Cette trinité infernale a cauſé non ſeulement les malheurs de la France, mais du monde entier. Il faut que la couronne ſoit élective, elle le fut ſous les deux premieres races de nos rois; & la donner au mérite. Mais ſi les peuples connoiſſoient leurs prérogatives, les Rois ne ſeroient pas inviolables. Tant que les loix ne ſeront faites que pour les ſujets, ceux-ci ſeront toujours eſclaves & opprimés. La loi n'eſt rien, ſi ce n'eſt pas un glaive qui ſe promene indiſtinctement ſur toutes les têtes. Mais où nos légiſlateurs ont-ils pris cette inviolabilité, pour la donner au monarque? Il falloit que ces Meſſieurs ſe déclaraſſent auſſi infaillibles avec lui; car l'inviolabilité n'eſt qu'une conſéquence de l'infaillibilité, & ſi le Roi peut commettre un crime, comme le cas eſt arrivé, il n'eſt donc pas inviolable, ou le crime eſt donc au-deſſus des loix. L'inviolabilité anéantit toute idée de raiſon & de juſtice. Jamais les ſiecles futurs ne croiront que les repréſentans d'une grande nation éclairée, aient oſé établir en loi ce qui n'étoit qu'un abus créé par nos monarques. Ha! ſi, à la place de ces fantômes ridicules, nous avions des loix fondées ſur la morale, ſur l'intérêt des peuples, ſur l'art de gouverner avec ſageſſe, nous aurions une Conſtitution enviée de tous les peuples de la terre.

fortuné Favras, qui visiblement avoit été mu par le Monarque ou ses agens; les pieces de son infame procès, consignées dans les papiers publics, font foi de cette vérité : lorsqu'il dit, qu'un Grand Seigneur, en sortant du Cabinet du Roi, lui avoit remis cent louis en deux rouleaux, mais ne lui avoit pas dit que cet or venoit de Sa Majesté, mais bien tout ce qui étoit nécessaire pour le faire croire. M. Quatremere, son rapporteur, lui demande, quel est ce Grand Seigneur : suspendez, dit-il, mon supplice, & revisez mon procès, & je vais vous le nommer. La loi ne le permet pas. Quelle ignorance ! Où est donc cette loi, qui ne permet pas à un accusé de défendre sa vie, par toutes les voies de droit? Mais si on ne peut faire le procès aux conspirateurs couronnés, parce que la loi n'est pas faite, on a donc fait périr M. de Favras injustement; & par la même raison, il seroit absurde & barbare, de faire mourir ceux qui sont détenus à Orléans. Il est donc de la derniere importance de hâter l'achévement de notre constitution, afin de faire tout rentrer (le monarque lui-même) sous le respect & la soumission due aux loix; & si l'Assemblée Nationale n'adopte ce parti, nous courons les risques que l'infame aristocratie, enhardie par l'impunité, ne nous replonge dans les fers; & la nation la plus honorée deviendra la plus vile, la plus esclave, la plus baffouée, la plus écrasée, enfin la plus malheureuse de toutes les nations. Elle se verra à la merci du monstre de l'aristocratie, à qui il ne manque que la force pour étonner l'univers par ses vengeances, par ses crimes, & par ses exécrables attentats, qu'elle medite, qu'elle publie, & dont, en attendant l'effet, elle nous accuse (*).

(*) La réception qu'on a faite à M. Duveyrier, fait la preuve de cette vérité.